

La notice de poste Pour l'utilisation d'agents chimiques

La notice de poste permet d'informer les agents des risques auxquels les produits chimiques utilisés dans leur travail peuvent les exposer et des dispositions prises pour les éviter. La notice de poste n'a pas de forme prédéfinie, pour cela le Centre de gestion met à disposition un modèle de fiche de poste.

I) Quand doit-on mettre en place ce document ?

La notice de poste doit être mise en place dès que les agents utilisent des produits chimiques dangereux ou CMR (Cancérogène, Mutagène, toxique pour la Reproduction) et que le risque chimique est repéré comme un risque important dans l'évaluation des risques. En effet, si le risque est évalué comme faible, l'employeur n'a pas l'obligation d'établir une notice de poste. Le risque chimique est considéré comme faible lorsque les quantités de produits utilisées sont faibles et que les mesures de prévention sont suffisantes pour réduire ce risque. Toutefois, le risque faible ne peut-être invoqué en présence d'agent CMR.

Une notice sera rédigée pour chaque activité utilisant un produit chimique.

II) Que doit contenir une notice de poste ?

Les notices de postes doivent contenir les éléments recueillis lors de l'établissement du document unique, à savoir :

- Une description des phases de travail

Il est important de décrire les phases de travail, de façon synthétique, en intégrant les phases critiques tels que les vérifications de fonctionnement de ventilation ou aspiration. Comme dans les consignes de sécurité, trois phases sont à prendre en compte, Avant l'utilisation, Pendant l'activité, et Après l'utilisation.

- L'identification des risques

Il convient de prendre en compte tous les risques liés à la manipulation d'un agent chimique. Ces informations se retrouvent dans les FDS (Fiches de Données de Sécurité). Des informations complémentaires sont disponibles sur les fiches toxicologiques éditées par l'INRS, la classification européenne ou celle du Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC) ou encore avec les valeurs limites d'exposition professionnelle (réglementation), les valeurs limites biologiques, ...

Les risques sont représentés par des pictogrammes en losange rouge sur fond blanc.



- Les mesures de prévention mises en place et les consignes de sécurité

Selon les principes généraux de la prévention, la substitution d'un produit dangereux par un autre moins dangereux prévaut. Toutefois lorsque ce n'est pas possible, des mesures doivent être mise en place à savoir :

- Des mesures de protection collectives à privilégier sur les équipements de protections individuelles (EPI). Il s'agit par exemple de captage à la source, de table aspirante, de cabine, d'extracteur, ...
- Des consignes pour le port d'équipements de protection individuelle sous formes de pictogramme d'obligation (Type de protection sur fond rond bleu)



Modèle de notice de poste

Le Centre de Gestion met à votre disposition un modèle de notice de poste.

SEIRICH outil de l'INRS

L'outil de gestion du risque chimique SEIRICH permet de gérer ses FDS et de créer ses notices de postes. Un niveau d'expertise 2 ou 3 est toutefois nécessaire pour réaliser ces notices.

CONTACT

Laëtitia BERGER
Laurent BOUQUET
Tél. : 05 49 49 12 10
prevention@cdg86.fr

mise à jour : septembre 2020

Pictogrammes

L'INRS met à disposition les différents pictogrammes de dangers, de secours, d'obligation, et du règlement CLP (risque chimique). Ces pictogrammes vous permettront de réaliser les notices de postes de façon plus visuelle.

- Des règles d'hygiène :

Pour les agents chimiques dangereux, il ne faut ni boire, ni manger, ni fumer dans la zone de travail. Ainsi des consignes indiquant de se laver les mains avant de manger ou boire sont recommandées. Il en est de même pour le port des EPI et vêtements de travail qui ne doivent pas être utilisés hors de la zone de travail.

- Les numéros d'appel d'urgence

Les agents doivent avoir accès rapidement aux numéros d'appel d'urgence en cas d'ingestion, ou de projection d'un agent chimique, ainsi que le numéro du centre antipoison.



- Les dispositifs de premiers secours

Ils doivent être disponibles et à proximité du poste de travail : les extincteurs ou la trousse de secours.

Des moyens complémentaires seront mis en place pour faciliter les premiers secours tel que des douches portatives, rince œil, etc...

III) Faut-il mettre à jour des notices de postes ?

Les techniques de travail évoluent ainsi que les FDS des produits, la réglementation qui change, ...

Pour toutes ces raisons, les notices de postes doivent être remises à jour régulièrement.

Les notices doivent également être mises à jour dans les cas suivants :

- A la suite d'un accident
- Quand une situation à risque est détectée
- Lors de la mise à jour du document unique
- A la suite des évolutions techniques (connaissance de nouveaux dangers, nouvelles installations, nouvelle protection collective, nouveaux EPI, ...)